

**Bureau du Contentieux Interministériel et des Titres**  
Pôle Contentieux Interministériel

**ARRÊTÉ n° 2023-15 – BCIT du 21 décembre 2023  
portant abrogation de l'arrêté n° 2023-14-BCIT**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-19 à L. 2223-46, R. 2223-56 à R. 2223-72 et D. 2223-34 à D. 2223-39 ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Hervé JONATHAN en qualité de préfet d'Eure-et-Loir ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 76-2023, portant délégation de signature au profit de M. Nicolas THIBAUT, Directeur de la Citoyenneté ;

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur de saisie entraînant un changement de numéro d'habilitation dans le domaine funéraire de la SAS OGF à l'enseigne « ROGER MARIN POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE » sise 55 rue de la Madeleine 28130 JANVILLE-EN-BEAUCE est intervenue ;

**SUR** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° 2023-14 – BCIT du 2 décembre 2023 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la SAS OGF à l'enseigne « ROGER MARIN POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE » sise 55 rue de la Madeleine 28130 JANVILLE-EN-BEAUCE est abrogé.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'être contesté dans le cadre :

- d'un recours gracieux devant mes services ;

- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08 ;

Dans les deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- d'un recours contentieux auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS. Le tribunal administratif peut également être saisi par le biais de l'application « télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de la Citoyenneté**

  
**Nicolas THIBAUT**